ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 76626

Texte de la question

M. Alain Marleix attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'inégalité de traitement dont sont victimes les anciens combattants en Afrique du Nord en matière de bénéfices de campagnes au regard des autres conflits. Le rapport d'un inspecteur général devait être déposé à la fin du premier semestre 2005. Il lui demande de le rendre public et de lui faire connaître les intentions du Gouvernement pour réparer l'injustice qui subsiste.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, l'étude menée par un inspecteur général des affaires sociales sur l'attribution de la « campagne double » aux anciens combattants fonctionnaires et assimilés est achevée. Elle a donné lieu à une large concertation. Le rapport final a été remis au ministre délégué aux anciens combattants en juillet 2005. Les prochains mois vont être consacrés à des analyses juridiques complémentaires afin d'orienter la décision du Gouvernement.

Données clés

Auteur : M. Alain Marleix
Circonscription : Cantal (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 76626
Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9849
Réponse publiée le : 20 décembre 2005, page 11765